

23 oct 2013 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 24 octobre 2013

Nouvelle convention entre l'AFSCA et le CERVA

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et le Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA).

Pour mener à bien ses missions de sécurité alimentaire et de protection de la santé des hommes, des animaux et des plantes, l'AFSCA a l'obligation de conclure une convention avec un laboratoire national de référence pour les maladies des animaux. La Convention actuelle entre l'AFSCA et le CERVA arrive à échéance le 31 décembre 2013. Afin de garantir la continuité des tâches de l'Agence, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle version de la convention, qui sera établie pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018. Cette convention sera financée par les ressources de l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>